

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS Direction des Collectivités Locales Bureau du Contrôle des Actes d'Urbanisme Affaire suivie par : Lauriane NOEL

Tél: 03.21.21.24. 15 Télécopie: 03.21.21.23.13

Courriel: laurianne.noel@pas-de-calais.gouv.fr

SOUS-PREFECTURE DE BOULOGNE-SUR-MER

Bureau de l'Aménagement du Territoire et des Relations avec les Collectivités Locales Affaire suivie par : Marion PODEVIN

Tél.: 03.21.99.49.18 Télécopie: 03.21.99.49.50

Courriel: marion.podevin@pas-de-calais.gouv.fr

Boulogne-sur-Mer, le 17 Octobre 2013

REÇU LE 2 1 OCT 2013

Maître,

Par courrier en date du 12 septembre 2013, reçu dans mes services le 26 septembre, vous attirez mon attention, en tant que conseil de l'Association «Amis de Wissant pour la Protection de notre Site », sur l'absence de concertation organisée par Monsieur le Maire de Wissant en vue de la reconstruction de la digue conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme.

J'ai appelé l'attention de Monsieur le Maire de Wissant sur la nécessité de mener à bien la concertation autour de cette opération, conformément aux textes en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-préfet,

Philippe DIEUDONNÉ

Maître Pierre-Etienne BODART ASSOCIATION *MONTESQUIEU AVOCATS* 14, rue du Vieux Faubourg CS 50012 59042 LILLE Cedex